

Avis pour l'enquête publique relative au méthaniseur agricole de la Société SAS OISE AU VERT - CHAMBLY

Habitante de Nesles-la-Vallée, je suis concernée par ce projet puisqu'il est prévu que des terres de la commune de Nesles-la-Vallée soient utilisées pour l'épandage du digestat du méthaniseur, et plus largement car je réside à proximité des autres zones concernées.

Forme du dossier :

Le dossier du méthaniseur de Chambly est peu abordable par un public non averti. En effet, il n'y a pas de résumé « non technique » en guise de présentation générale ce qui ne facilite pas la prise de connaissance par les citoyennes et citoyens.

En outre, alors que la commune de Nesles est concernée par l'installation du méthaniseur, j'estime qu'il aurait été judicieux (et honnête) que l'ensemble des citoyens de ma commune aient été informés des conséquences de cette installation, notamment concernant l'épandage. Or, l'information n'a pas été fournie, par aucun des services de l'Etat. Elle ne circule que de façon très confidentielle, ce qui ne permet pas une bonne consultation des habitants. A ce titre, l'enquête n'est donc que très parcellaire et ne peut être envisagée comme sérieuse.

Je considère donc qu'un tel dossier diffusé dans de telles conditions ne permet pas une réelle consultation publique démocratique.

Pollutions :

- Olfactive, pour les riverains en raison du stockage de déchets fermentant
- Routière, en raison de la circulation de très nombreux poids lourds.
- Visuelle, en raison de l'aspect même des unités de méthanisation.
- Générale, par pollution des sols, des nappes phréatiques et potentiellement des cours d'eau.

Impact sur la ressource en eau :

- Dans le dossier, il n'y a aucun bilan du projet sur la ressource en eau que ce soit en termes de qualité ou de quantité, ce dernier point étant particulièrement sensible en contexte de sécheresse chronique.
- La matière végétale produite pour les méthaniseurs est principalement du maïs (parce que fortement méthanogène). Or cette culture nécessite beaucoup d'eau en période estivale, justement quand elle vient à manquer. Il est à craindre un pompage toujours plus important dans les nappes phréatiques ou les cours d'eau pour arroser des cultures de maïs toujours plus nombreuses. De plus, l'utilisation du maïs pour sa méthanisation entraîne une modification de la pratique culturale,

celle-ci devenant encore plus impactante sur la ressource en eau. En effet, les semis tardifs de ce maïs pour la plante et non pour le grain entraînent un besoin d'irrigation encore plus important. Il s'agit d'une aberration dans le contexte du réchauffement climatique actuel entraînant canicules et sécheresses.

– L'épandage du digestat liquide entraînera une pollution des nappes phréatiques à l'ammoniac par lessivage. En effet, une grande partie de l'azote du digestat est sous forme ammoniacale, très soluble et volatile.

– Le projet de méthaniseur se situe à proximité de la rivière l'Esches. Cela aurait dû faire l'objet d'une étude d'impact sur le milieu, or cette question n'est pas traitée dans le dossier d'enquête publique.

– Les risques d'accidents industriels ne sont pas traités dans l'enquête publique, or il y a eu plusieurs cas ces dernières années qui ont entraîné des pollutions importantes de cours d'eau avec mortalité piscicole et restrictions d'usage de l'eau potable.

Considérations générales :

Tout comme la production de carburants à partir de cultures, la production de gaz est un non-sens. Cela met en concurrence les cultures nourricières avec les cultures énergétiques. Les terres agricoles doivent selon moi servir à produire de la nourriture pour les populations proches, rien d'autre. D'autant plus que la viabilité économique des projets de méthaniseur n'est possible que grâce à des subventions publiques à la construction d'une part et au rachat du gaz à un tarif très généreux d'autre part. Si les mêmes sommes étaient allouées à l'installation de paysans bio sur les terres agricoles, on pourrait se nourrir sainement et à proximité tout en préservant la biodiversité, la ressource en eau, les sols et en limitant le réchauffement climatique. D'ailleurs, appauvrissement des sols et réchauffement climatiques sont deux conséquences des projets de méthaniseurs. En effet, alors que l'un des enjeux pour reconstituer les sols et séquestrer le CO2 est le retour du carbone dans le sol, la méthanisation va à l'encontre de cette logique en réduisant le cycle du carbone et en tuant la vie du sol par l'épandage (l'eau ammoniacale détruit les micro-organismes du sol et les vers de terre).

Pour finir, je pense que le développement des méthaniseurs, tout comme des bassines, participe au maintien du modèle agro-industriel existant alors même qu'il est mortifère et dépassé.

Pour toutes ces raisons, j'exprime un avis défavorable au projet.

A Nesles-la-Vallée, le 13/02/2023

Mme ALLIGRI Aurélia

Avis pour l'enquête publique relative au méthaniseur agricole de la Société SAS OISE AU VERT - CHAMBLY

Habitants de Nesles-la-Vallée, nous sommes concernés par ce projet puisqu'il est prévu que des terres de la commune de Nesles-la-Vallée soient utilisées pour l'épandage du digestat du méthaniseur, et plus largement car nous résidons à proximité des autres zones concernées.

Forme du dossier :

Le dossier du méthaniseur de Chambly est peu abordable par un public non averti. En effet, il n'y a pas de résumé « non technique » en guise de présentation générale ce qui ne facilite pas la prise de connaissance par les citoyennes et citoyens.

En outre, alors que la commune de Nesles est concernée par l'installation du méthaniseur, j'estime qu'il aurait été judicieux (et honnête) que l'ensemble des citoyens de ma commune aient été informés des conséquences de cette installation, notamment concernant l'épandage. Or, l'information n'a pas été fournie, par aucun des services de l'Etat. Elle ne circule que de façon très confidentielle, ce qui ne permet pas une bonne consultation des habitants. A ce titre, l'enquête n'est donc que très parcellaire et ne peut être envisagée comme sérieuse.

Je considère donc qu'un tel dossier diffusé dans de telles conditions ne permet pas une réelle consultation publique démocratique.

Pollutions :

- Olfactive, pour les riverains en raison du stockage de déchets fermentant
- Routière, en raison de la circulation de très nombreux poids lourds.
- Visuelle, en raison de l'aspect même des unités de méthanisation.
- Générale, par pollution des sols, des nappes phréatiques et potentiellement des cours d'eau.

Impact sur la ressource en eau :

- Dans le dossier, il n'y a aucun bilan du projet sur la ressource en eau que ce soit en termes de qualité ou de quantité, ce dernier point étant particulièrement sensible en contexte de sécheresse chronique.
- La matière végétale produite pour les méthaniseurs est principalement du maïs (parce que fortement méthanogène). Or cette culture nécessite beaucoup d'eau en période estivale, justement quand elle vient à manquer. Il est à craindre un pompage toujours plus important dans les nappes phréatiques ou les cours d'eau pour arroser des cultures de maïs toujours plus nombreuses. De plus, l'utilisation du maïs pour sa méthanisation entraîne une modification de la pratique culturale,

celle-ci devenant encore plus impactante sur la ressource en eau. En effet, les semis tardifs de ce maïs pour la plante et non pour le grain entraînent un besoin d'irrigation encore plus important. Il s'agit d'une aberration dans le contexte du réchauffement climatique actuel entraînant canicules et sécheresses.

– L'épandage du digestat liquide entraînera une pollution des nappes phréatiques à l'ammoniac par lessivage. En effet, une grande partie de l'azote du digestat est sous forme ammoniacale, très soluble et volatile.

– Le projet de méthaniseur se situe à proximité de la rivière l'Esches. Cela aurait dû faire l'objet d'une étude d'impact sur le milieu, or cette question n'est pas traitée dans le dossier d'enquête publique.

– Les risques d'accidents industriels ne sont pas traités dans l'enquête publique, or il y a eu plusieurs cas ces dernières années qui ont entraîné des pollutions importantes de cours d'eau avec mortalité piscicole et restrictions d'usage de l'eau potable.

Considérations générales :

Tout comme la production de carburants à partir de cultures, la production de gaz est un non-sens. Cela met en concurrence les cultures nourricières avec les cultures énergétiques. Les terres agricoles doivent selon moi servir à produire de la nourriture pour les populations proches, rien d'autre. D'autant plus que la viabilité économique des projets de méthaniseur n'est possible que grâce à des subventions publiques à la construction d'une part et au rachat du gaz à un tarif très généreux d'autre part. Si les mêmes sommes étaient allouées à l'installation de paysans bio sur les terres agricoles, on pourrait se nourrir sainement et à proximité tout en préservant la biodiversité, la ressource en eau, les sols et en limitant le réchauffement climatique. D'ailleurs, appauvrissement des sols et réchauffement climatiques sont deux conséquences des projets de méthaniseurs. En effet, alors que l'un des enjeux pour reconstituer les sols et séquestrer le CO2 est le retour du carbone dans le sol, la méthanisation va à l'encontre de cette logique en réduisant le cycle du carbone et en tuant la vie du sol par l'épandage (l'eau ammoniacale détruit les micro-organismes du sol et les vers de terre).

Pour finir, nous pensons que le développement des méthaniseurs, tout comme des bassines, participe au maintien du modèle agro-industriel existant alors même qu'il est mortifère et dépassé.

Pour toutes ces raisons, nous exprimons un avis défavorable au projet.

A Nesles-la-Vallée, le 12/02/2023 Mme Tristani Hestia et monsieur Laurent Gardeux

Habitant Nesles-la-Vallée, je suis concerné par ce projet puisqu'il est prévu que des terres de la commune de Nesles-la-Vallée soient utilisées pour l'épandage du digestat du méthaniseur, et à proximité pour des surfaces beaucoup plus importantes (Ronquerolles et Hédouville).

Préambule sur la forme du dossier :

Le dossier du méthaniseur de Chambly tel que proposé est peu abordable par un public non averti. En effet, il manque, comme il est d'usage dans ces dossiers techniques, d'un résumé en guise de présentation générale. Comme il contient près de 100 pages et que le temps d'ouverture au public est réduit (3 semaines), ceci ne facilite pas la prise de connaissance par les citoyens concernés.

En outre, si le méthaniseur lui-même se trouve dans l'Oise (à 10 km de Nesles cependant), des épandages sont prévus dans notre commune et dans 4 autres communes du Val d'Oise. Or, l'information ne circule que de façon très confidentielle, ce qui ne permet pas une bonne consultation des habitants. A ce titre, une telle enquête reste très parcellaire et donc peu concluante.

Les pollutions à craindre :

- Olfactive, pour les riverains en raison du stockage de déchets fermentant
- Routière, en raison de la circulation de très nombreux poids lourds.
- Visuelle, en raison de l'aspect même des unités de méthanisation.
- Générale, par pollution des sols, des nappes phréatiques et potentiellement des cours d'eau.

Impact sur la ressource en eau :

- Dans le dossier, il n'y a aucun bilan du projet sur la ressource en eau, que ce soit en termes de qualité ou de quantité, ce dernier point étant particulièrement sensible dans un contexte de sécheresse potentielle durable.
- La matière végétale destinée aux méthaniseurs est principalement du maïs (parce que fortement méthanogène). Or cette culture nécessite beaucoup d'eau en période estivale, justement quand elle vient à manquer. Il est à craindre un pompage toujours plus important dans les nappes phréatiques ou les cours d'eau pour arroser des cultures de maïs toujours plus nombreuses. De plus, l'utilisation du maïs - pour sa méthanisation - génère le risque d'une modification de la pratique culturale qui augmenterait encore le stress sur la ressource en eau. Ce serait une aberration dans le contexte du réchauffement climatique actuel, et peu en accord avec les recommandations officielles (OFB, ministère...).
- L'épandage du digestat liquide provoquera une pollution des nappes phréatiques à l'ammoniac par lessivage. En effet, une grande partie de l'azote du digestat est sous forme ammoniacale, très soluble et volatile. Ce point est d'ailleurs rappelé dans le dossier technique.

– Le projet de méthaniseur se situe à proximité de la rivière l'Esches. Où est l'étude d'impact sur ce milieu ? Je n'en trouve pas trace dans le dossier d'enquête publique.

– Les risques d'accidents industriels ne sont pas traités dans l'enquête publique. Or, plusieurs cas ces dernières années ont entraîné des pollutions importantes de cours d'eau avec une mortalité piscicole et des restrictions d'usage de l'eau potable.

Considérations générales :

Tout comme la production de carburants à partir de cultures, la production de gaz est un non-sens. Cela met en concurrence les cultures nourricières avec les cultures énergétiques. On a vu les dégâts écologiques, sociaux et même politiques de cette confusion/compétition (Brésil, Indonésie...). Les terres agricoles doivent servir à produire de la nourriture pour les populations proches. D'autant plus que la viabilité économique des projets de méthaniseur n'est possible que grâce à des subventions publiques à la construction d'une part et au rachat du gaz à un tarif très généreux d'autre part. D'ailleurs, appauvrissement des sols et réchauffement climatiques sont deux conséquences des projets de méthaniseurs. En effet, alors que l'un des enjeux pour reconstituer les sols et capter le CO2 est le retour du carbone dans le sol, la méthanisation va à l'encontre de cette logique en réduisant le cycle du carbone et en tuant la vie du sol par l'épandage (l'eau ammoniacale détruit les micro-organismes du sol et les vers de terre).

Pour finir, je pense que le développement des méthaniseurs, tout comme des bassines, participe au maintien d'un modèle agro-industriel déjà dépassé.

Pour toutes ces raisons, j'exprime un avis défavorable au projet.

Fait à Nesles-la-Vallée, le 12/02/2023,

Jérôme Perelman

Avis pour l'enquête publique relative au méthaniseur agricole de la Société SAS OISE AU VERT - CHAMBLY

Citoyens Champenois, je me sens concerné par ce projet aux portes de ma commune (unité de méthanisation et épandage des digestats).

Forme du dossier :

Le dossier du méthaniseur de Chambly est peu abordable par un public non averti. En effet, il n'y a pas de résumé « non technique » en guise de présentation générale ce qui ne facilite pas la prise de connaissance par les citoyennes et citoyens.

Je considère donc qu'un tel dossier ne permet pas une réelle consultation publique démocratique.

Pollutions :

- Olfactive d'abord pour les riverains en raison du stockage de déchets fermentant
- Routière ensuite, en raison de la circulation de très nombreux poids lourds.
- Visuelle enfin, en raison de l'aspect même des unités de méthanisation.
- Pollution des sols, des nappes phréatiques et potentiellement des cours d'eau.

Impact sur la ressource en eau :

- Dans le dossier, il n'y a aucun bilan du projet sur la ressource en eau que ce soit en terme de qualité ou de quantité, ce dernier point étant particulièrement sensible en contexte de sécheresse chronique.
- La matière végétale produite pour les méthaniseurs est principalement du maïs (parce que fortement méthanogène). Or cette culture nécessite beaucoup d'eau en période estivale, justement quand elle vient à manquer. Il est à craindre un pompage toujours plus important dans les nappes phréatiques ou les cours d'eau pour arroser des cultures de maïs toujours plus nombreuses. De plus, l'utilisation du maïs pour sa méthanisation entraîne une modification de la pratique culturale celle-ci devenant encore plus impactante sur la ressource en eau. En effet, les semis tardifs de ce maïs pour la plante et non pour le grain entraîne un besoin d'irrigation encore plus important. Il s'agit d'une aberration dans le contexte du réchauffement climatique actuel entraînant canicules et sécheresses devenant plus nombreuses.
- L'épandage du digestat liquide entraînera une pollution des nappes phréatiques à l'ammoniac par lessivage. En effet, une grande partie de l'azote du digestat est sous forme ammoniacale, très soluble et volatile.
- Le projet de méthaniseur se situe à proximité de la rivière l'Esches. Cela aurait du faire l'objet d'une étude d'impact sur le milieu or cette question n'est

- pas traitée dans le dossier d'enquête publique.
- Les risques d'accidents industriels ne sont pas traités dans l'enquête publique, or il y a eu plusieurs cas ces dernières années qui ont entraîné des pollutions importantes de cours d'eau avec mortalité piscicole et restrictions d'usage de l'eau potable.

Considérations générales :

Tout comme la production de carburants à partir de cultures, la production de gaz est un non-sens. Cela met en concurrence les cultures nourricières avec les cultures énergétiques. Les terres agricoles doivent selon moi servir à produire de la nourriture pour les populations proches, rien d'autre. D'autant plus que la viabilité économique des projets de méthaniseur n'est possible que grâce à des subventions publiques à la construction et au rachat du gaz à un tarif très généreux.

Si les mêmes sommes étaient allouées à l'installation de paysans bio sur les terres agricoles, on pourrait se nourrir sainement et à proximité tout en préservant la biodiversité, la ressource en eau, les sols et en limitant le réchauffement climatique. D'ailleurs, appauvrissement des sols et réchauffement climatiques sont deux conséquences des projets de méthaniseurs. En effet, l'un des enjeux pour à la fois reconstituer les sols et séquestrer le CO₂ est le retour du carbone dans le sol. Or la méthanisation va à l'encontre de cette logique en réduisant le cycle du carbone et en tuant la vie du sol par l'épandage (l'eau ammoniacale détruit les micro-organismes du sol et les vers de terre).

Pour finir, je pense que le développement des méthaniseurs, tout comme des bassines, participe au maintien du modèle agro-industriel existant alors même qu'il est mortifère et dépassé.

Pour toutes ces raisons, j'exprime un avis défavorable au projet.

A Champagne-sur-Oise, le 12/02/2023
LE HUEROU Yann

Avis pour l'enquête publique relative au méthaniseur agricole de la Société SAS OISE AU VERT - CHAMBLY

Habitante de Nesles-la-Vallée, je suis concernée par ce projet puisqu'il est prévu que des terres de la commune de Nesles-la-Vallée soient utilisées pour l'épandage du digestat du méthaniseur, et plus largement car je réside à proximité des autres zones concernées.

Forme du dossier :

Le dossier du méthaniseur de Chambly est peu abordable par un public non averti. En effet, il n'y a pas de résumé « non technique » en guise de présentation générale ce qui ne facilite pas la prise de connaissance par les citoyennes et citoyens.

En outre, alors que la commune de Nesles est concernée par l'installation du méthaniseur, j'estime qu'il aurait été judicieux (et honnête) que l'ensemble des citoyens de ma commune aient été informés des conséquences de cette installation, notamment concernant l'épandage. Or, l'information n'a pas été fournie, par aucun des services de l'Etat. Elle ne circule que de façon très confidentielle, ce qui ne permet pas une bonne consultation des habitants. A ce titre, l'enquête n'est donc que très parcellaire et ne peut être envisagée comme sérieuse.

Je considère donc qu'un tel dossier diffusé dans de telles conditions ne permet pas une réelle consultation publique démocratique.

Pollutions :

- Olfactive, pour les riverains en raison du stockage de déchets fermentant
- Routière, en raison de la circulation de très nombreux poids lourds.
- Visuelle, en raison de l'aspect même des unités de méthanisation.
- Générale, par pollution des sols, des nappes phréatiques et potentiellement des cours d'eau.

Impact sur la ressource en eau :

- Dans le dossier, il n'y a aucun bilan du projet sur la ressource en eau que ce soit en termes de qualité ou de quantité, ce dernier point étant particulièrement sensible en contexte de sécheresse chronique.

- La matière végétale produite pour les méthaniseurs est principalement du maïs (parce que fortement méthanogène). Or cette culture nécessite beaucoup d'eau en période estivale, justement quand elle vient à manquer. Il est à craindre un pompage toujours plus important dans les nappes phréatiques ou les cours d'eau pour arroser des cultures de maïs toujours plus nombreuses. De plus, l'utilisation du maïs pour sa méthanisation entraîne une modification de la pratique culturale,

celle-ci devenant encore plus impactante sur la ressource en eau. En effet, les semis tardifs de ce maïs pour la plante et non pour le grain entraînent un besoin d'irrigation encore plus important. Il s'agit d'une aberration dans le contexte du réchauffement climatique actuel entraînant canicules et sécheresses.

– L'épandage du digestat liquide entraînera une pollution des nappes phréatiques à l'ammoniac par lessivage. En effet, une grande partie de l'azote du digestat est sous forme ammoniacale, très soluble et volatile.

– Le projet de méthaniseur se situe à proximité de la rivière l'Esches. Cela aurait dû faire l'objet d'une étude d'impact sur le milieu, or cette question n'est pas traitée dans le dossier d'enquête publique.

– Les risques d'accidents industriels ne sont pas traités dans l'enquête publique, or il y a eu plusieurs cas ces dernières années qui ont entraîné des pollutions importantes de cours d'eau avec mortalité piscicole et restrictions d'usage de l'eau potable.

Considérations générales :

Tout comme la production de carburants à partir de cultures, la production de gaz est un non-sens. Cela met en concurrence les cultures nourricières avec les cultures énergétiques. Les terres agricoles doivent selon moi servir à produire de la nourriture pour les populations proches, rien d'autre. D'autant plus que la viabilité économique des projets de méthaniseur n'est possible que grâce à des subventions publiques à la construction d'une part et au rachat du gaz à un tarif très généreux d'autre part. Si les mêmes sommes étaient allouées à l'installation de paysans bio sur les terres agricoles, on pourrait se nourrir sainement et à proximité tout en préservant la biodiversité, la ressource en eau, les sols et en limitant le réchauffement climatique. D'ailleurs, appauvrissement des sols et réchauffement climatiques sont deux conséquences des projets de méthaniseurs. En effet, alors que l'un des enjeux pour reconstituer les sols et séquestrer le CO2 est le retour du carbone dans le sol, la méthanisation va à l'encontre de cette logique en réduisant le cycle du carbone et en tuant la vie du sol par l'épandage (l'eau ammoniacale détruit les micro-organismes du sol et les vers de terre).

Pour finir, je pense que le développement des méthaniseurs, tout comme des bassines, participe au maintien du modèle agro-industriel existant alors même qu'il est mortifère et dépassé.

Pour toutes ces raisons, j'exprime un avis défavorable au projet.

A Nesles-la-Vallée, le 13/02/2023

M. MIGOTTO Mauro

Avis pour l'enquête publique relative au méthaniseur agricole de la Société SAS OISE AU VERT - CHAMBLY

Habitante de Nesles-la-Vallée, je suis concernée par ce projet puisqu'il est prévu que des terres de la commune de Nesles-la-Vallée soient utilisées pour l'épandage du digestat du méthaniseur, et plus largement car je réside à proximité des autres zones concernées.

Forme du dossier :

Le dossier du méthaniseur de Chambly est peu abordable par un public non averti. En effet, il n'y a pas de résumé « non technique » en guise de présentation générale ce qui ne facilite pas la prise de connaissance par les citoyennes et citoyens.

En outre, alors que la commune de Nesles est concernée par l'installation du méthaniseur, j'estime qu'il aurait été judicieux (et honnête) que l'ensemble des citoyens de ma commune aient été informés des conséquences de cette installation, notamment concernant l'épandage. Or, l'information n'a pas été fournie, par aucun des services de l'Etat. Elle ne circule que de façon très confidentielle, ce qui ne permet pas une bonne consultation des habitants. A ce titre, l'enquête n'est donc que très parcellaire et ne peut être envisagée comme sérieuse.

Je considère donc qu'un tel dossier diffusé dans de telles conditions ne permet pas une réelle consultation publique démocratique.

Pollutions :

- Olfactive, pour les riverains en raison du stockage de déchets fermentant
- Routière, en raison de la circulation de très nombreux poids lourds.
- Visuelle, en raison de l'aspect même des unités de méthanisation.
- Générale, par pollution des sols, des nappes phréatiques et potentiellement des cours d'eau.

Impact sur la ressource en eau :

- Dans le dossier, il n'y a aucun bilan du projet sur la ressource en eau que ce soit en termes de qualité ou de quantité, ce dernier point étant particulièrement sensible en contexte de sécheresse chronique.
- La matière végétale produite pour les méthaniseurs est principalement du maïs (parce que fortement méthanogène). Or cette culture nécessite beaucoup d'eau en période estivale, justement quand elle vient à manquer. Il est à craindre un pompage toujours plus important dans les nappes phréatiques ou les cours d'eau pour arroser des cultures de maïs toujours plus nombreuses. De plus, l'utilisation du maïs pour sa méthanisation entraîne une modification de la pratique culturale,

Avis pour l'enquête publique relative au méthaniseur agricole de la Société SAS OISE AU VERT - CHAMBLY

Nicolas Warmé

2, rue des quatre vents

95690 Nesles-la-Vallée

Habitant de Nesles-la-Vallée, je suis concerné par ce projet puisqu'il est prévu que des terres de la commune de Nesles-la-Vallée (95) soient utilisées pour l'épandage du digestat du méthaniseur, et plus largement car je réside à proximité des autres zones concernées.

Critique sur la forme du dossier :

Le dossier du méthaniseur de Chambly est peu abordable par un public non averti. En effet, il n'y a pas de résumé « non technique » en guise de présentation générale ce qui ne facilite pas la prise de connaissance par les habitants.

En outre, alors que la commune de Nesles est concernée par l'installation du méthaniseur, il aurait été judicieux (et honnête) que l'ensemble des habitants de ma commune aient été informés des conséquences de cette installation, notamment concernant l'épandage. Or, l'information n'a pas été fournie, par aucun des services de l'Etat. Elle ne circule que de façon très confidentielle, ce qui ne permet pas une bonne consultation des habitants. A ce titre, l'enquête n'est donc que très parcellaire et ne peut être envisagée comme sérieuse, voire conforme.

Je considère donc qu'un tel dossier diffusé dans de telles conditions ne permet pas une réelle consultation publique démocratique.

Mes questions et remarques concernent d'abord les pollutions engendrées par un tel équipement :

- Olfactive, pour les riverains en raison du stockage de déchets fermentant
- Routière, en raison de la circulation de très nombreux poids lourds.
- Visuelle, en raison de l'aspect même des unités de méthanisation.
- Générale, par pollution des sols, des nappes phréatiques et potentiellement des cours d'eau.

Impact sur la ressource en eau :

– Dans le dossier, il n'y a aucun bilan du projet sur la ressource en eau que ce soit en terme de qualité ou de quantité, ce dernier point étant particulièrement sensible en contexte de sécheresse chronique.

– La matière végétale produite pour les méthaniseurs est principalement du maïs (parce que fortement méthanogène). Or cette culture nécessite beaucoup d'eau en période estivale, justement quand elle vient à manquer. Il est à craindre un pompage toujours plus important dans les nappes phréatiques ou les cours d'eau pour arroser des cultures de maïs toujours plus nombreuses. De plus, l'utilisation du maïs pour sa méthanisation entraîne une modification de la pratique culturale, celle-ci devenant encore plus impactante sur la ressource en eau. En effet, les semis tardifs de ce maïs pour la plante et non pour le grain entraînent un besoin d'irrigation encore plus important. Il s'agit d'une aberration dans le contexte du réchauffement climatique actuel entraînant canicules et sécheresses.

Il est d'ailleurs particulièrement malhonnête de faire croire que seuls des résidus agricoles iront dans le méthaniseur. On sait par expérience que les déchets seuls ne suffisent pas à faire tourner à plein ce type d'équipement. Il y aura donc forcément de la mise en culture détournée pour apporter la matière nécessaire à son fonctionnement (dont le maïs).

– L'épandage du digestat liquide entraînera une pollution des nappes phréatiques à l'ammoniac par lessivage. En effet, une grande partie de l'azote du digestat est sous forme ammoniacale, très soluble et volatile.

– Le projet de méthaniseur se situe à proximité de la rivière l'Esches. Cela aurait dû faire l'objet d'une étude d'impact sur le milieu, or cette question n'est pas traitée dans le dossier d'enquête publique.

– Les risques d'accidents industriels ne sont pas traités dans l'enquête publique, or il y a eu plusieurs cas ces dernières années qui ont entraîné des pollutions importantes de cours d'eau avec mortalité piscicole et restrictions d'usage de l'eau potable.

Considérations générales sur ce type de projet :

Tout comme la production de carburants à partir de cultures, la production de gaz est un non-sens. Cela met en concurrence les cultures nourricières avec les cultures énergétiques. Les terres agricoles doivent servir à produire de la nourriture pour les populations proches, rien d'autre. D'autant plus que la viabilité économique des projets de méthaniseur n'est possible que grâce à des subventions publiques à la construction d'une part et au rachat du gaz à un tarif très généreux d'autre part.

L'appauvrissement des sols et le réchauffement climatique sont deux conséquences des projets de méthaniseurs. En effet, alors que l'un des enjeux pour reconstituer les sols et séquestrer le CO₂ est le retour du carbone dans le sol, la méthanisation va à l'encontre de cette logique en réduisant le cycle du carbone et en tuant la vie du sol par l'épandage (l'eau ammoniacale détruit les micro-organismes du sol et les vers de terre).

Enfin je pense que le développement des méthaniseurs, tout comme des bassines pour le stockage de l'eau, participe au maintien du modèle agro-industriel existant alors même qu'il

est mortifère et dépassé, surtout dans le contexte du Parc Naturel Régional du Vexin Français dont Nesles fait partie et qui se doit de promouvoir une autre agriculture sur son territoire en adéquation avec les enjeux environnementaux actuels.

Pour toutes ces raisons, j'exprime un avis défavorable au projet.

A Nesles-la-Vallée, le 12/02/2023

Monsieur Warmé Nicolas

Avis pour l'enquête publique relative au méthaniseur agricole de la Société SAS OISE AU VERT - CHAMBLY

Habitante de Nesles-la-Vallée, je suis concernée par ce projet puisqu'il est prévu que des terres de la commune de Nesles-la-Vallée soient utilisées pour l'épandage du digestat du méthaniseur, et plus largement car je réside à proximité des autres zones concernées.

Forme du dossier :

Le dossier du méthaniseur de Chambly est peu abordable par un public non averti. En effet, il n'y a pas de résumé « non technique » en guise de présentation générale ce qui ne facilite pas la prise de connaissance par les citoyennes et citoyens.

En outre, alors que la commune de Nesles est concernée par l'installation du méthaniseur, j'estime qu'il aurait été judicieux (et honnête) que l'ensemble des citoyens de ma commune aient été informés des conséquences de cette installation, notamment concernant l'épandage. Or, l'information n'a pas été fournie, par aucun des services de l'Etat. Elle ne circule que de façon très confidentielle, ce qui ne permet pas une bonne consultation des habitants. A ce titre, l'enquête n'est donc que très parcellaire et ne peut être envisagée comme sérieuse.

Je considère donc qu'un tel dossier diffusé dans de telles conditions ne permet pas une réelle consultation publique démocratique.

Pollutions :

- Olfactive, pour les riverains en raison du stockage de déchets fermentant
- Routière, en raison de la circulation de très nombreux poids lourds.
- Visuelle, en raison de l'aspect même des unités de méthanisation.
- Générale, par pollution des sols, des nappes phréatiques et potentiellement des cours d'eau.

Impact sur la ressource en eau :

- Dans le dossier, il n'y a aucun bilan du projet sur la ressource en eau que ce soit en termes de qualité ou de quantité, ce dernier point étant particulièrement sensible en contexte de sécheresse chronique.
- La matière végétale produite pour les méthaniseurs est principalement du maïs (parce que fortement méthanogène). Or cette culture nécessite beaucoup d'eau en période estivale, justement quand elle vient à manquer. Il est à craindre un pompage toujours plus important dans les nappes phréatiques ou les cours d'eau pour arroser des cultures de maïs toujours plus nombreuses. De plus, l'utilisation du maïs pour sa méthanisation entraîne une modification de la pratique culturale,

celle-ci devenant encore plus impactante sur la ressource en eau. En effet, les semis tardifs de ce maïs pour la plante et non pour le grain entraînent un besoin d'irrigation encore plus important. Il s'agit d'une aberration dans le contexte du réchauffement climatique actuel entraînant canicules et sécheresses.

– L'épandage du digestat liquide entraînera une pollution des nappes phréatiques à l'ammoniac par lessivage. En effet, une grande partie de l'azote du digestat est sous forme ammoniacale, très soluble et volatile.

– Le projet de méthaniseur se situe à proximité de la rivière l'Esches. Cela aurait dû faire l'objet d'une étude d'impact sur le milieu, or cette question n'est pas traitée dans le dossier d'enquête publique.

– Les risques d'accidents industriels ne sont pas traités dans l'enquête publique, or il y a eu plusieurs cas ces dernières années qui ont entraîné des pollutions importantes de cours d'eau avec mortalité piscicole et restrictions d'usage de l'eau potable.

Considérations générales :

Tout comme la production de carburants à partir de cultures, la production de gaz est un non-sens. Cela met en concurrence les cultures nourricières avec les cultures énergétiques. Les terres agricoles doivent selon moi servir à produire de la nourriture pour les populations proches, rien d'autre. D'autant plus que la viabilité économique des projets de méthaniseur n'est possible que grâce à des subventions publiques à la construction d'une part et au rachat du gaz à un tarif très généreux d'autre part. Si les mêmes sommes étaient allouées à l'installation de paysans bio sur les terres agricoles, on pourrait se nourrir sainement et à proximité tout en préservant la biodiversité, la ressource en eau, les sols et en limitant le réchauffement climatique. D'ailleurs, appauvrissement des sols et réchauffement climatiques sont deux conséquences des projets de méthaniseurs. En effet, alors que l'un des enjeux pour reconstituer les sols et séquestrer le CO2 est le retour du carbone dans le sol, la méthanisation va à l'encontre de cette logique en réduisant le cycle du carbone et en tuant la vie du sol par l'épandage (l'eau ammoniacale détruit les micro-organismes du sol et les vers de terre).

Pour finir, je pense que le développement des méthaniseurs, tout comme des bassines, participe au maintien du modèle agro-industriel existant alors même qu'il est mortifère et dépassé.

Pour toutes ces raisons, j'exprime un avis défavorable au projet.

A Nesles-la-Vallée, le 12/02/2023

Mme GUILLET Sandra